



Case réservée au Service Technique Communal:
Avisée favorablement le: _____
Le demandeur s'engage à régler la taxe de réglementation de circulation ci-dessous dès réception de la facture y afférente (délibération du conseil communal du 26/02/2020):
1er jour de réglementation temporaire: 80 €
Jours supplémentaires: _____ x 10€ = _____ €
Total à payer (suivant demande): _____ €

En cas de réponse favorable, le règlement de circulation temporaire y relatif ne sera exécutoire que par affichage par le demandeur du courriel de confirmation sur le tronçon routier concerné.

Demande d'occupation de la voie publique et de règlement de circulation temporaire

Demandeur (personne de contact)

NOM _____ PRÉNOM _____
ASSOCIATION/SOCIÉTÉ _____
N° ET RUE _____ CODE POSTAL _____
LOCALITÉ _____ TÉL. _____
FAX _____ COURRIEL _____

Motif de la demande

Déménagement / Emménagement _____ Benne ou conteneur _____
Livraison _____ Grue Fixe / Mobile ou Nacelle _____
Installation de chantier / Dépôt de matériel _____ Échafaudage _____
Machine de travail (bétonneuse, camion, pompe à béton,...) _____
Autres: _____

Lieu de l'intervention: PROPRIÉTAIRE (si différent du demandeur)

N° ET RUE _____ CODE POSTAL _____
LOCALITÉ _____

Durée

DU _____ AU _____ ENTRE _____ h et _____ h

TRAVAUX FAISANT L'OBJET D'UNE PERMISSION DE VOIRIE DÉLIVRÉE PAR LES P&CH* : N°:

* Autorisation de l'Administration des Ponts et Chaussées à joindre à la présente demande, conforme aux conditions générales ci-après. Pour tous travaux sur les voies communales aucune autorisation préalable des Ponts et Chaussées est nécessaire.

Demande de règlement de circulation temporaire (pour la durée mentionnée ci-dessus)

OBJET DE LA DEMANDE DU RÈGLEMENT DE CIRCULATION TEMPORAIRE (plusieurs sélections possibles):

Chaussée rétrécie _____ Route barrée _____
Stationnement interdit _____ Feux tricolores _____
Autres: _____

La présente demande doit être introduit au moins 3 jours ouvrables avant l'occupation désirée du domaine public. Seuls les panneaux A,4b (g,d) - B,5 - B,6 - D,2 et C,2a sont disponibles. Le demandeur s'engage à effectuer la mise en place correcte de la signalisation nécessaire.

La signalisation doit obligatoirement être effectuée suivant les dispositions du Code de la Route. Prière de vous munir en outre, et ceci avant le début du chantier, de toutes les autres autorisations / permissions requises en la matière.

Je déclare avoir lu les notes concernant ce formulaire

Date: _____

Nom et Signature: _____

Téléphone: 23 69 62 - 1

Fax: 23 69 95 21

E-Mail: technique@stadtbredimus.lu

17, Dicksstrooss
L-5451 Stadtbredimus